

REPRÉSENTATION DU BAILLEUR DEVANT LES TRIBUNAUX

3 JOURS (21 h) - DISTANCIEL

Etre à jour de la Réforme de la Procédure Civile

Lorsqu'un locataire ne tient pas ses engagements de paiement du loyer ou ne respecte pas les règles de vie d'un immeuble locatif malgré les mises en garde du bailleur, ce dernier peut être amené à le poursuivre en justice. Le dossier peut être confié à un avocat. Dans certains cas, la représentation directe offre des avantages en termes d'efficacité, d'autonomie de décision, de valorisation des fonctions des services contentieux et d'économie de dépenses (honoraires d'avocat). La réforme de la procédure civile a de plus modifié les règles de représentation.

PUBLIC

Responsable et agent du service contentieux maîtrisant les procédures contentieuses.

PRÉ-REQUIS

Aucun.

OBJECTIFS

- > évaluer de la nécessité de faire appel ou non à un avocat
- > préparer et formaliser les dossiers à présenter à l'audience
- > présenter ses dossiers devant les juridictions compétentes en s'appuyant sur un argumentaire construit.

PÉDAGOGIE

Apports théoriques et exercices pratiques. Échanges avec les participants. Préparation du dossier d'audience. Préparation de l'audience. Mise en situation et restitution. Les participants sont invités à se munir de leurs dossiers et décisions.

ÉVALUATION

Chaque stagiaire sera questionné en amont, pendant et à l'issue de la formation pour identifier ses attentes, vérifier ses acquis et évaluer sa satisfaction globale de la formation.

ANIMATION

Christophe CHAUMANET, Avocat formateur ou Jean VANOVERSCHELDE, consultant-formateur, spécialisés en contentieux

DATES DES SESSIONS INTER

les 4-5 et 12 juin 2026 - Distanciel les 18-19 et 27 novembre 2026 - Distanciel

PRIX NET: 2 350 EUROS

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

patricia.sivakumar@afpols.fr - 06 64 41 09 26

EN INTRA

Ce stage peut être organisé en intra ou adapté sur mesure dans votre organisme ou dans votre région.

DEMANDE DE DEVIS: intra@afpols.fr

DÉROULÉ & CONTENU



AVANT

- À la rencontre de votre formateur
- Quels objectifs souhaitez-vous atteindre grâce à cette formation ?



PENDANT - EN GROUPE

Les formes et conditions de la représentation directe Les juridictions devant lesquelles une représentation directe est possible

- un nouveau juge : le juge du contentieux de la protection
- le juge de l'exécution

Les grands principes du procès

- la preuve
- le contradictoire

La préparation pratique de l'audience

- cas pratique
- préparation d'un dossier de plaidoirie
- plaidoirie (exercice)

La gestion du calendrier des audiences Le déroulement des débats Les démarches à l'issue de l'audience

- l'obtention de la copie exécutoire de la décision
- la signification

Exercices pratiques en sous-groupes

- restitution / plaidoirie.



APRÈS - MISE EN ŒUVRE EN SITUATION DE TRAVAIL

- Qu'ai-je retenu de ma formation ?
- Les ressources pédagogiques qui m'accompagnent.